

## Seulement 4 Français sur 10 anticipent leur succession

Le « **Baromètre 2022 de l'Épargne en France et en régions** », réalisée par l'Ifop\* à l'initiative d'Altaprofits, Société de Conseil en Gestion de Patrimoine sur Internet, a déchiffré le comportement des Français en matière d'héritage et de transmission. Il en ressort :

### Une minorité de Français anticipe sa succession

• **4 Français sur 10 (41 %) déclarent avoir mis en place un ou plusieurs dispositif(s) pour organiser leur succession** (contre 59 %, aucun). Parmi ces dispositifs : **l'assurance vie est le plus prisé (26 %), viennent ensuite le testament (10 %), la donation (8 %) et les avantages matrimoniaux comme un contrat de mariage (6 %).**

**Dans le détail.** Parmi les Français qui ont mis en place un ou plusieurs dispositifs, on constate que les dispositions prises augmentent à partir de 35 ans et plus (44 % pour cette catégorie, avec 29 % en assurance vie, 11 % via un testament, 9 % par une donation, 7 % par un contrat de mariage). Certaines catégories sont surreprésentées : naturellement, les 65 ans et plus (55 % contre 32 % de moins de 35 ans), puis, les hommes (43 % contre 38 % de femmes) ainsi que les habitants des régions Bourgogne-Franche-Comté (50 %), Nouvelle-Aquitaine (47 %) et Pays de la Loire (46 %) contre, à l'opposé, les habitants de Bretagne (25 %).

### Un consensus sur l'utilité ou la nécessité d'une réforme sur l'allègement des droits de succession

• **9 Français sur 10 (91 %) considèrent que la réforme sur l'allègement des droits de succession est utile ou nécessaire.** Ce qui est également le cas en régions.

**Dans le détail.** Une majorité de Français (59 %) considère cette réforme comme nécessaire, 32 % comme utile, contre seulement 9 % inutile. En régions, les habitants du Centre-Val de Loire sont les plus représentés (96 %, + 5 points par rapport à l'ensemble des Français), 67 % estimant la réforme nécessaire, 29 % utile, 4 % inutile (respectivement, + 8, - 3, - 5 points par rapport au plan national). Même si les Bretons sont les moins favorables à cette réforme, le taux d'adhésion reste élevé (86 %, - 5 points par rapport au global), 49 % nécessaire, 37 % utile, 14 % inutile (respectivement, - 10, + 5, + 5 points par rapport à l'ensemble des Français).

### En parallèle, l'héritage ne concerne qu'un tiers des Français

A l'heure actuelle :

• **1 Français sur 3 (34 %) déclare avoir déjà personnellement bénéficié d'un héritage** (contre 66 % n'en ayant jamais reçu). Plus précisément :

• 19 % d'entre eux ont bénéficié d'un héritage sous forme de patrimoine immobilier (dont 4 % plusieurs héritages et 15 % un seul),

- 18 % d'un héritage sous forme de patrimoine financier du type assurance vie, capitalisation, livrets ou Plan Épargne en Actions (dont 6 % plusieurs héritages et 12 % un seul).

**Dans le détail.** L'héritage concerne surtout et de manière assez logique les Français âgés de 65 ans et plus (50 %), 32 % sous forme de patrimoine immobilier (dont 7 % plusieurs, 25 % un seul), 24 % sous forme de patrimoine financier (dont 7 % plusieurs, 17 % un seul). En régions, ce sont les habitants de l'Auvergne-Rhône-Alpes qui ont le plus fréquemment hérité (40 %, + 6 points par rapport à l'ensemble des Français), au taux identique de 22 % que ce soit en patrimoine immobilier ou en patrimoine financier. Du côté opposé, les habitants respectivement de Bretagne et du Centre-Val de Loire ont le moins hérité (26 % et 23 %). En Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, les habitants se distinguent en héritage de patrimoine immobilier, au taux le plus haut toutes régions confondues, soit 24 % (+ 5 points par rapport au taux national).

*«L'assurance vie est prioritairement appréciée pour anticiper sa succession. Il s'agit d'un outil de transmission du patrimoine que les Français utilisent majoritairement. Simple dans sa mise en œuvre, il répond au plus grand nombre de situations familiales, patrimoniales et fiscales.»*

**Stellane Cohen, présidente d'Altaprofits.**

**Méthodologie :** Le « Baromètre 2022 de l'Épargne en France et en régions » a été réalisé par IFOP du 19 au 27 avril 2022, auprès d'un échantillon de 2 405 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, et constitué selon la méthode des quotas. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne.

\* Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante : « **Baromètre IFOP pour Altaprofits, 2022** » et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

Les données brutes « **Baromètre IFOP pour Altaprofits, 2022** » sont disponibles sur demande.

**Contact presse :**

Brigitte Huguet - Tél. + 33 1 46 34 78 61  
[information-presse@altaprofits.fr](mailto:information-presse@altaprofits.fr)

**A propos d'Altaprofits :** Altaprofits est une Société de Conseil en Gestion de Patrimoine sur Internet depuis 1999.

Son ambition : défendre les épargnants et leur proposer des solutions de placements sur Internet associées à l'expertise de conseillers en gestion de patrimoine.

Altaprofits propose :

- Des solutions en épargne, retraite et immobilier conçues pour tous les projets et avec des partenaires assureurs et sociétés de gestion d'actifs de renom. Ses contrats sont régulièrement récompensés par la presse financière et patrimoniale.

- Une équipe de conseillers à l'expertise patrimoniale reconnue qui accompagne les épargnants dans la construction, la valorisation et la transmission de leur patrimoine. Décryptage de l'actualité économique et financière, clarté et transparence constituent leurs priorités.

- Une plateforme internet altaprofits.com, pour consulter et interagir en toute sécurité et en temps réel sur l'épargne et un robo-advisor qui permet de suivre et d'optimiser la gestion financière de son contrat, en analysant quotidiennement le couple rendement/risque.

Au service de toutes les stratégies patrimoniales, les principaux domaines d'expertise d'Altaprofits sont l'assurance vie, la retraite, la prévoyance individuelle, l'investissement en immobilier à travers les SCPI et les produits de défiscalisation.

Altaprofits est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 11 912 727,82 euros ayant son siège social au 35-37, rue de Rome - 75008 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 535 041 669 et sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 11 063 754. Tél. : 01 44 77 12 14 (*appel non surtaxé*).

Communication à destination des professionnels.